



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 février 2020

DATE DE CONVOCATION

07 février 2020

L'an deux mil vingt, le 27 février 2020 à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert SAUVAIN, Président.

Étaient présents :

MM. Hubert SAUVAIN, Vincent DANCOURT (pouvoir de M. Cyril BULOT), Luc JOLIET (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUDRON, Gérard TREMOULET (pouvoir de Mme Nicole DARMIGNY), Mmes Ghislaine POIVRE, Nathalie ANDRÉOLETTI (pouvoir de Mme Francine COTTIN), M. Serge BENOIT (suppléant de M. Nicolas ROYER), Mmes Catherine BERTET (arrivée à 18h45), Élisabeth BESSIÈRE (arrivée à 19h30), Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY (pouvoir de Mme Patricia GRAPPE), Gilles BRACHOTTE (pouvoir de Mme Françoise JACQUES), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Michel AIMEUR), MM. Daniel CHETTA, Vincent CROUZIER, Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jacky Pillot), Laurent FAIVRE (départ 19h00), Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, MM. Bernard GEVREY (départ 19h00), Georges GROSSEL, Jean-Claude GUIBLAIN, Paul JEANNERET, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Guy MORELLE (pouvoir de Mme Catherine LANTERNE), Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET, MM. Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY.

Étaient Absents/excusés :

MM. Michel AIMEUR (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Daniel BAUCHET (pouvoir à M. Luc JOLIET), François BIGEARD, Cyril BULOT (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mmes Francine COTTIN (pouvoir à Mme Nathalie ANDRÉOLETTI), Nicole DARMIGNY (pouvoir à M. Gérard TREMOULET), Monique DEFOORT, Isabelle DI GIOVANNI, Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE (pouvoir à M. Jean-Paul BONY), Françoise JACQUES (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Catherine LANTERNE (pouvoir à M. Guy MORELLE), MM. Jacky LAPIERRE, Michel MANGOLD, Jacky PILLOT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Nicolas ROYER.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

27/02/2020/04

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	48
PRÉSENTS :	31
VOTANTS :	40

Objet : Tableau des effectifs - suppression de postes

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les suppressions de poste n'ont pas été réalisées depuis décembre 2014.

Il rappelle qu'à chaque changement administratif (avancement de grade, augmentation ou diminution de temps de travail, réussite à concours...), l'assemblée délibérante vote la création d'un nouveau poste au tableau des effectifs.

La création de ce poste peut conduire à la vacance du poste précédemment occupé. Ainsi, Monsieur le Président précise qu'il convient de supprimer les postes aujourd'hui vacants.

Monsieur le Président explique également que certaines suppressions de postes découlent de la réorganisation des services et notamment du Pôle Enfance Jeunesse.

Monsieur le Président propose, dans le but d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, de supprimer les postes vacants d'agents d'animation en disponibilité.

- **ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2020,

- **SUPPRIME**, au tableau des effectifs, les postes suivants :

- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	12,38h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	11,4h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	11,27h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	10,74h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	9,70h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	9,44h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	9,44h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	9,44h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	9,44h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	9,44h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	8,65h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	8,65h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	8,65h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	34h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	7,87h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	34h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	7,21h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	28h27	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	6,30h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	28h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	4,72h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	27,47h	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	4,72h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	27,47h	- Adjoint territorial d'animation 2 ^{ème} cl	20,42h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	27,47h	- Adjoint territorial d'animation	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	27,47h	- Adjoint territorial d'animation	3,94h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	27,47h	- Adjoint territorial d'animation	24,24h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	27,47h	- Adjoint territorial d'animation	22,51h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	27,47h	- Adjoint territorial d'animation	2,88h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	27,47h	- Adjoint territorial d'animation	18,53h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	27,08h	- Adjoint territorial d'animation	17,5h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	26,29h	- Adjoint territorial d'animation	17,5h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	24,93h	- Adjoint territorial d'animation	17,30h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	24,73h	- Adjoint d'animation 1 ^{ère} cl	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	24,51h	- Adjoint d'animation 1 ^{ère} cl	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	24,34h	- Adjoint d'animation 1 ^{ère} cl	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	24,19h	- Adjoint d'animation 1 ^{ère} cl	28h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	24,19h	- Adjoint d'animation 1 ^{ère} cl	27,30h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	23,95h	- Adjoint technique 2 ^{ème} cl	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	23,93h	- Adjoint technique 2 ^{ème} cl	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	23,87h	- Adjoint technique 2 ^{ème} cl	31,5h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	23,56h	- Adjoint technique 2 ^{ème} cl	25,18h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	23,16h	- Adjoint technique 2 ^{ème} cl	24h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	22,56h	- Adjoint technique 2 ^{ème} cl	22,77h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	22,36h	- Adjoint technique 2 ^{ème} cl	21,99h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	21,58h	- Adjoint technique 2 ^{ème} cl	20h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	21,58h	- Adjoint technique 2 ^{ème} cl	18,86h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	20h	- Adjoint technique 2 ^{ème} cl	14,30h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	20,41h	- Adjoint technique 2 ^{ème} cl	10h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	20,41h	- Adjoint technique 2 ^{ème} cl	10,48h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	20,23h	- Adjoint technique territorial	24h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	18,86h	- Adjoint technique territorial	18,86h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	18,86h	- Adjoint technique 1 ^{ère} cl	25,30h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	18,66h	- Adjoint technique 1 ^{ère} cl	9,68h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	18,46h	- Agent social principal 2 ^{ème} classe	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	17,68h	- Agent spéc. ppal 1 ^{ère} classe	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	17,68h	- Adjoint administratif 2 ^{ème} cl	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	17,15h	- Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	16,11h	- Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	16,11h	- Technicien principal 2 ^{ème} classe	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	15,92h	- Attaché principal	35h
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	15,66h		
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	14,54h		
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	12,78h		
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	12,78h		
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	12,71h		
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	12,58h		

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Pour extrait conforme,

POUR LE PRÉSIDENT
ET PAR DÉLÉGATION
LE (LA) VICE-PRÉSIDENT(E)

Hubert SAUVAIN

Président de la Communauté de Communes de la
Plaine Dijonnaise
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr